



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 12 août 2025, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre et Jean-Philippe Caron.

Monsieur le maire Mathieu Caron a motivé son absence.

Madame la directrice générale Julie Jetté a motivé son absence.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Hugo Guénette.

Madame Allyssa Ross, directrice générale adjointe et greffière, agit à titre de directrice générale.

Trois contribuables, un journaliste et un employé étaient également présents.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 246-2024.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2025-08-148 Ouverture de la séance ordinaire

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

LÉGISLATION

2025-08-149 Adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec ses ajouts et ses reports.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-08-150 Adoption du procès-verbal

Considérant que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que le procès-verbal suivant soit adopté et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable :

- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 ;

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Note au procès-verbal :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 31 juillet 2025.

ADMINISTRATION

2025-08-151 Adoption des comptes municipaux – Juillet 2025

Considérant que les comptes municipaux pour le mois de juillet sont déposés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 759 029,51 \$.

Salaires nets : 149 005,39 \$

Liste sélective des chèques : chèques no 27725 à 27748 pour un montant de 71 501,30 \$

Liste sélective des dépôts directs : dépôt no 936 à 987 pour un montant de 307 524,79 \$

Liste des prélèvements : no 958 à 1025 pour un montant de 230 998,03 \$

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-08-152 Engagement de dépenses – Août 2025

Considérant les engagements de dépenses déposés par les différents départements pour le mois d'août 2025 ;

Considérant que les prix soumis sont présentés sans les taxes applicables et transport, s'il y a lieu ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Transports	1 797,49 \$
------------	-------------

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2025-08-152.

Que madame la directrice générale Julie Jetté, soit autorisée à signer toute entente jointe en annexe auxdits engagements de dépenses ou à signer tout document permettant de donner plein effet aux présentes.

La présente résolution autorise également le versement de dépôts lorsqu'ils sont inscrits sur les documents joints en annexe.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-08-153 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Considérant que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 7 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-08-154 Autorisation de dépense – USD Global Inc.

Considérant la réception de la facture de USD Global Inc. pour l'achat de bacs roulants de 240 litres de couleur verte ;

Considérant que ces bacs sont nécessaires pour répondre aux besoins actuels en matière de gestion des matières résiduelles sur le territoire ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 2 205,50 \$ plus les taxes applicables, payable à USD Global Inc.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-08-155 Autorisation de dépense – Mani-Tech

Considérant que la Ville de Gracefield modernise son système de téléphonie analogique vers un système de téléphonie IP ;

Considérant que le système d'alarme des différents établissements de la Ville sont actuellement raccordés à des lignes analogiques ;

Considérant la réception de la soumission de Mani-Tech pour les travaux de transition sur les systèmes d'alarme ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 1 040,00 \$ plus les taxes applicables, payable à Mani-Tech.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-08-156 Demande de don – Guignolée estivale de Repère familial – Maison de la famille et Centre de pédiatrie sociale Vallée-de-la-Gatineau

Considérant la demande reçue de l'organisme Repère familial – Maison de la famille et Centre de pédiatrie sociale Vallée-de-la-Gatineau visant à obtenir un don afin de soutenir leur programme de pédiatrie sociale ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 500,00 \$ à l'organisme Repère familial – Maison de la famille et Centre de pédiatrie sociale Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre de la Guignolée estivale 2025.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-08-157 Fin d'emploi - Employé no. 12-0008

Considérant que l'employé no. 12-0008 était en période d'essai selon l'entente 02-2025 entre la Ville de Gracefield et le Syndicat des Travailleuses et des Travailleurs de la Ville de Gracefield – CSN dûment signée en date du 27 mai 2025 ;

Considérant que, selon l'article 5.04 de la convention collective en vigueur, « La période d'essai désigne la période pendant laquelle la personne salariée est soumise à l'évaluation de ces compétences, de son comportement et de son rendement auprès de son employeur » ;

Considérant que l'employé ne remplissait pas les exigences du poste occupé ;

Considérant que l'employé a été rencontré et informé de la fin de sa période d'essai le 10 juillet 2025 et qu'une lettre de fin d'emploi lui a été remise ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'entériner la fin de la période d'essai de l'employé 12-0008 en date du 10 juillet 2025.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Avis de motion – Projet de règlement numéro 258-2025 concernant la délégation de pouvoirs aux employés municipaux, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et abrogeant le règlement numéro 204-2020 (délégation de pouvoir)

Madame la conseillère Mélanie Lefebvre donne un avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 258-2025, de délégation de pouvoir aux employés municipaux, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et abrogeant le règlement numéro 204-2020 (délégation de pouvoir).

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

2025-08-158 Autorisation de dépense – Experio Canada

Considérant que les feux d'artifice initialement prévus lors de la Journée canadienne du multiculturalisme, le 27 juin 2025, ont dû être annulés en raison des mauvaises conditions météorologiques ;

Considérant que le Conseil souhaite organiser une activité le 22 août 2025 afin d'utiliser les feux d'artifice déjà acquis, en les combinant à la présentation d'un film en plein air ;

Considérant la réception de la soumission d'Experio Canada pour le cinéma extérieur ;

Considérant que la présentation nécessite l'acquisition des droits de diffusion ainsi que des services techniques spécialisés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 2 370,00 \$ plus les taxes applicables, payable à Experio Canada.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2025-08-159 Nomination d'un nouveau chemin

Considérant la demande reçue de M. Pierre-Michel Cotton, en date du 10 février 2025, pour la nomination d'un nouveau chemin reliant la route 105 au lac Paquin ;

Considérant que cette demande a été soumise et recommandée par le comité d'urbanisme ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que le conseil de la Ville de Gracefield appuie la demande de M. Pierre-Michel Cotton à nommer le chemin sous le nom de « chemin du Pékan ».

Que ladite demande soit transmise à la Commission de toponymie du Québec ainsi qu'à toute autre partie concernée, conformément aux procédures en vigueur à la nomination d'un nouveau chemin.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-08-160 Lancement d'un processus d'appel d'offres - Collecte des ordures, matières recyclables, organiques et encombrants

Considérant que le contrat actuel de collecte prendra fin le 31 décembre 2025, et qu'il est essentiel d'assurer une transition efficace vers un nouveau partenaire de services ou le renouvellement du contrat en place ;

Considérant la nécessité de prévoir la collecte des ordures, des matières recyclables, des matières organiques et des encombrants du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 (avec options pour les années 2028 et 2029) ;

Considérant la volonté de la Ville d'améliorer la performance environnementale et la qualité des services de gestion des matières résiduelles ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

De mandater la directrice générale adjointe et greffière, madame Allyssa Ross, pour procéder à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), pour l'octroi d'un contrat relatif à la collecte et au transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029 (avec options pour les années 2028 et 2029).

D'autoriser madame Allyssa Ross, directrice générale adjointe et greffière, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

TRANSPORTS

2025-08-161 Offre de service – CIMA+ (Études et devis pour le chemin du Lac Désormeaux)

Considérant l'offre de service reçue de la firme d'ingénierie CIMA+ pour la réalisation des études préliminaires et des devis techniques nécessaires à la réfection du chemin du Lac Désormeaux et pour l'accompagnement dans le processus d'appel d'offres ;

Considérant que la proposition reçue s'élève à un montant forfaitaire de 59 300 \$ plus taxes ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que le conseil de la Ville de Gracefield accepte l'offre de service soumise par la firme d'ingénierie CIMA+, au montant forfaitaire de 59 300 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit imputée au surplus non affecté.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-08-162 Offre de service – CIMA+ (Études et devis pour le chemin du Lac-des-Îles)

Considérant l'offre de service reçue de la firme d'ingénierie CIMA+ pour la réalisation des études préliminaires et des devis techniques nécessaires à la réfection du chemin du Lac-des-Îles et pour l'accompagnement dans le processus d'appel d'offres ;

Considérant que la proposition reçue s'élève à un montant forfaitaire de 66 100 \$ plus taxes ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que le conseil de la Ville de Gracefield accepte l'offre de service soumise par la firme d'ingénierie CIMA+, au montant de 66 100 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit imputée au surplus non affecté.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-08-163 Octroi de contrat – Appel d'offres 2025-02 – Fourniture de sable pour l'entretien des chemins municipaux d'hiver 2025-2026

Considérant l'appel d'offres 2025-02 pour la fourniture de sable pour l'entretien des chemins municipaux pour l'hiver 2025-2026 ;

Considérant que deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire, soit à Carrière Tremblay & Fils, au montant de 79 320 \$ plus les taxes applicables.

Que la directrice générale madame Julie Jetté soit autorisée à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-08-164 Entérinement d'embauche d'un journalier saisonnier

Considérant l'offre d'emploi au département des travaux publics pour un poste de journalier saisonnier ;

Considérant la recommandation du comité de sélection ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'entériner l'embauche de monsieur Zackary Bigras au poste de journalier saisonnier en date du 14 juillet 2025.

Que les conditions d'emploi soient celles assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-08-165 Lancement d'un processus d'appel d'offres - Fourniture d'essence sans plomb ordinaire, carburant diesel et urée (2026-2029)

Considérant que le contrat d'approvisionnement actuel en essence sans plomb ordinaire, carburant diesel et urée se termine le 31 décembre 2025 ;

Considérant qu'un appel d'offres doit être préparé pour la fourniture d'essence sans plomb, de carburant diesel et d'urée pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029, afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement pour les véhicules et équipements municipaux ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De mandater la directrice générale adjointe et greffière, madame Allyssa Ross, pour procéder à un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), pour un contrat concernant la fourniture d'essence sans plomb, de carburant diesel et d'urée, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029.

D'autoriser madame Allyssa Ross, directrice générale adjointe et greffière, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-08-166 Entérinement de dépense supplémentaire afin d'ajouter les coûts de main-d'œuvre - Agricoles Ferme-Neuve Inc.

Considérant la résolution numéro 2025-07-141, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 14 juillet 2025, autorisant une dépense de 41 706,66 \$ plus taxes pour le remplacement du moteur de rotation sur la pelle sur roues par l'entreprise Agricoles Ferme-Neuve inc. ;

Considérant qu'une portion des coûts liés au remplacement de la pièce et à la main-d'œuvre n'avait pas été incluse dans la résolution initiale ;

Considérant que le montant total de la facture finale s'élève à 51 286,51 \$ avant taxes, soit une différence de 9 579,85 \$ à entériner ;

Considérant qu'il est nécessaire d'entériner cette dépense supplémentaire afin de refléter la totalité des coûts engagés dans le cadre de la réparation ;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, appuyé par madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

D'entériner une dépense supplémentaire de 9 579,85 \$, portant ainsi le montant total approuvé à 51 286,51 \$ avant taxes.

Que la dépense soit couverte à même les fonds généraux.

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et madame la directrice générale Julie Jetté à signer tous documents relatifs à la présente résolution.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-08-167 Offre de service – ABS (Ingénierie des matériaux – chemin Marks)

Considérant l'offre de service reçue de la firme ABS pour la réalisation de services professionnels en ingénierie des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du chemin Marks ;

Considérant que la proposition reçue s'élève à un montant forfaitaire de 5 261,55 \$ plus les taxes applicables ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée par monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

Que le conseil de la Ville de Gracefield accepte l'offre de service soumise par la firme ABS, au montant forfaitaire de 5 261,55 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense soit imputée à même l'excédent de fonctionnement non affecté et des revenus reportés des carrières/sablières.

D'autoriser madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

HYGIÈNE DU MILIEU

LOISIRS ET CULTURE

2025-08-168 Dépôt d'une demande d'aide financière – Projet intermunicipal pour l'entretien des sentiers pédestres / Fonds régions et ruralité

Considérant que le Fonds régions et ruralité offre une aide financière visant à soutenir des projets de collaboration entre municipalités, notamment pour l'entretien des sentiers pédestres ;

Considérant que la Ville de Gracefield collabore depuis plusieurs années avec d'autres municipalités pour l'entretien et la réparation de sentiers pédestres, notamment en ayant recours à des services partagés ;

Considérant que les municipalités de Denholm, Blue Sea, Messines, Cayamant, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, Grand-Remous et Montcerf-Lytton souhaitent déposer un projet visant la mise en place d'une entente intermunicipale pour la fourniture de services d'entretien de sentiers pédestres ;

Considérant que la Ville de Gracefield souhaite participer avec ces municipalités dans le cadre d'un projet intermunicipal visant l'entretien et la mise en valeur des sentiers pédestres ;

Considérant que le regroupement des contributions municipales dans le cadre d'un projet conjoint permettrait de bénéficier d'une aide financière significative dans l'intérêt de la population ;

Considérant que la Ville de Gracefield reconnaît avoir pris connaissance du Guide du demandeur relatif au programme visé dans le cadre de la présente demande ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que la Ville de Gracefield s'engage à participer au projet intermunicipal d'entretien des sentiers pédestres.

D'accepter d'assumer une partie des coûts du projet, soit l'apport minimal requis dans le cadre du programme.

D'autoriser le dépôt du projet par la Municipalité de Cayamant, à titre d'organisme responsable, dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale lié à l'entretien des sentiers pédestres.

D'autoriser monsieur le maire Mathieu Caron et madame la directrice générale Julie Jetté à signer tout document relatif à la présente résolution.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SÉCURITÉ PUBLIQUE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Jacqueline Boucher, trésorière, conformément à la Loi, certifie que la Ville de Gracefield dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Jacqueline Boucher
Trésorière

RAPPORT DE COMITÉS

Note au procès-verbal :

Tous les présidents présents de chaque comité ont présenté un rapport verbal concernant les activités de leur comité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal :

La période de question se déroule de 19 h 19 à 19 h 26.

VARIA

Sujet : Collants sur les bacs à ordures

Le conseiller Daniel-Luc Tremblay soulève une question concernant l'utilisation de collants sur les bacs à ordures municipaux.

La direction de l’urbanisme précise qu’en raison du manque de bacs verts municipaux, certains citoyens ont utilisé des bacs noirs achetés en quincaillerie.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-08-169 Levée de la séance ordinaire

Madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 26.

Monsieur le maire suppléant Hugo Guénette, président d’assemblée, demande si les membres du conseil sont d’accord avec l’adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire suppléant

La directrice générale adjointe et greffière

Hugo Guénette

Allyssa Ross

Approbation du procès-verbal :

Je, Hugo Guénette, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n’ayant pas avisé la directrice générale adjointe et greffière de mon refus de les approuver conformément à l’article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Hugo Guénette
Maire suppléant